



La nouvelle politique économique 2007-2013





“**Simplifier les systèmes d'aide aux entreprises dans une logique de projet.**”

Construisons ensemble le développement de Midi-Pyrénées

Le développement économique et l'emploi constituent aujourd'hui la première préoccupation de nos concitoyens. Le « Schéma Régional de Développement Economique », adopté en juin 2006 par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, contient un ensemble de mesures qui a permis une évolution majeure des modes d'intervention économique de la Région.

Le soutien de la croissance de l'appareil productif régional fut en effet marqué dès le mois de février 2007 par l'adoption d'une politique renouvelée d'aide aux entreprises dans le cadre de « contrats d'appui », substituant ainsi une politique globale de partenariat à une logique antérieure de guichet : contrat d'appui PME, contrat d'appui PME innovation, contrat d'appui TPE/Artisanat, contrat d'appui grandes entreprises et contrat d'appui immobilier.

Ce sont près de 250 contrats d'appui pour un budget global de l'ordre de 34 millions d'euros qui auront été signés entre le 1^{er} février 2007, date de l'adoption du dispositif en Assemblée Plénière du Conseil Régional, et le 31 juillet 2008.

Cette palette de contrats met en exergue les quatre orientations stratégiques que nous avons retenues :

L'innovation, avec la création en 2006 de l'Agence Régionale de l'Innovation, « Midi-Pyrénées Innovation », qui vient conforter le transfert de technologie au bénéfice du tissu économique régional, particulièrement en direction des PME / PMI. Par ailleurs, la Région a adopté une démarche consciente et volontariste pour inscrire les objectifs de la stratégie de Lisbonne au sein du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013, faisant de l'appropriation des enjeux de l'innovation une priorité transversale forte. La Région lance également aujourd'hui en partenariat avec l'Etat et avec le soutien de l'Union européenne, une Stratégie Régionale de l'innovation.

La recherche dont le soutien est plus que jamais une priorité régionale. Je m'étais engagé à augmenter de 50% le budget consacré à ce secteur d'ici la fin du mandat actuel, soit en 2010. En 2009, ce budget aura plus que doublé.

La création, reprise et transmission d'entreprise à travers l'instauration en cours d'un Plan Régional dédié « Entreprendre Midi-Pyrénées » animé et coordonné par Midi-Pyrénées Expansion.

L'international, car nous sommes bien conscients que l'avenir, c'est aussi penser et agir international. Nous avons fait le choix de créer un conseil stratégique, International Midi-Pyrénées, qui a pour mission d'accompagner les entreprises sur les marchés étrangers.

Enfin, la Région a prolongé son engagement sur des actions qui ont fait leurs preuves, comme la réalisation des zones économiques, des pépinières d'entreprises ou l'accompagnement des secteurs d'activités, ... Midi-Pyrénées, avec plus de 10 000 chercheurs et la deuxième plate-forme universitaire de France, met aujourd'hui son économie de la connaissance au service de la consolidation et du développement des entreprises et des filières, et soutient l'ensemble des territoires de la région - au-delà de l'agglomération toulousaine - dans leur capacité à intégrer la dynamique de l'innovation. La Région a également poursuivi et amplifié ses actions de dynamisation des filières régionales par des politiques d'encouragement basées sur le soutien aux projets des filières d'excellence développés notamment dans le cadre des pôles de compétitivité et aux actions sectorielles et thématiques. Le tissu régional de la sous-traitance aéronautique a fait l'objet d'une attention particulière afin d'accompagner les PME-PMI dans leur repositionnement dans la chaîne de valeur suite au plan d'austérité « Power 8 » et aux contraintes financières imposées par la faiblesse du dollar face à l'euro. L'année 2007 a ainsi été marquée par un renforcement des actions mises en œuvre dans le cadre du plan ADER 3 et par le lancement en mars 2007 d'un « plan composite ».

Vous trouverez dans les pages qui suivent le détail des mesures pour une politique économique ambitieuse et adaptée aux besoins de l'entreprise et donc de l'emploi.

hsk use

Martin MALVY
Ancien Ministre
Président de la Région
Midi-Pyrénées

■ Un schéma qui a déjà fait ses preuves

Pour les entreprises, pour les habitants de Midi-Pyrénées, ce Schéma régional de développement économique est à la fois un guide et un outil pour **favoriser un dynamisme économique durable** sur l'ensemble du territoire. Adopté le 29 juin 2006 par le Conseil régional, approuvé par l'Etat le 24 août, ce document est rapidement devenu la référence pour les actions, les initiatives qui contribueront à garantir un environnement économique favorable et une croissance durable au bénéfice de tous.

La Région assume ainsi pleinement son rôle de coordinateur du développement économique que lui confie la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités. Parce qu'elle est en mesure de fédérer toutes les institutions chargées du développement économique et d'intervenir au plus près de ceux qui participent à ce développement, parce qu'elle possède une vision globale des enjeux sur son vaste territoire, la Région a choisi d'élaborer et d'adopter un projet fédérateur. Ces principes ont conduit la Région Midi-Pyrénées et les Conseils Généraux de Midi-Pyrénées à contractualiser pour coordonner leurs interventions respectives en matière de développement économique et touristique.



“ L'aboutissement de ce schéma est le fruit d'un travail collectif qui change en profondeur les relations entre la Région et le monde de l'entreprise. ”

Les contrats d'appui individualisés (PME, PME innovation, TPE/Artisanat, grandes entreprises et immobilier) passés avec les entreprises rassemblent l'ensemble des aides réglementairement mobilisables et sont assortis d'outils financiers complémentaires ou remaniés touchant le renforcement des capitaux permanents : élargissement des interventions de Midi-Pyrénées Création devenu Midi-Pyrénées Croissance, création d'un dispositif de prêts participatifs de développement avec OSEO Financement et élargissement des interventions en garanties du Fonds Régional de Garantie.

70 % des dossiers concernent des contrats d'appui PME (hors innovation et immobilier) et TPE/artisanat. Ces contrats d'appui touchent près de 95 % des entreprises de moins de 50 salariés et à près de 90 % des entreprises de moins de 20 salariés relevant des activités industrielles, artisanales de production, de service à l'industrie et des TIC.

Le contrat de projets Etat-Région signé en 2007, la politique des pôles de compétitivité, les aides européennes orientées sur la compétitivité et l'emploi s'inscrivent dans les orientations stratégiques du SRDE.

Afin de rendre l'action plus efficace et plus lisible, la Région a mis en place une nouvelle politique économique régionale associant les organismes et les collectivités qui soutiennent des projets générateurs d'innovations et d'emploi. Les grandes orientations de cette politique et les outils nécessaires à sa réalisation sont présentés dans les pages qui suivent et les annexes. En moins de deux exercices, la Région aura ainsi repensé, simplifié, complété et étendu la totalité de ses dispositifs autour des grands objectifs prévus dans le SRDE.



“ Une stratégie partagée et transparente, des actions innovantes et solidaires. ”

© Getty images

■ La politique économique régionale : mode d'emploi

Quatre orientations issues de l'élaboration du schéma régional de développement économique

- Faire émerger et appuyer les initiatives locales
- Soutenir la croissance de l'appareil productif régional sur tous les territoires
- Relever les défis de la mondialisation
- Fédérer tous les acteurs concernés par un projet

Des territoires dynamiques

Des actions et des aides spécifiques, des mesures ambitieuses restent indispensables à des territoires urbains et ruraux qui souffrent de handicaps. C'est la garantie d'une égalité économique et sociale entre tous les habitants de la région.

Des contrats simples et souples

Le schéma est donc construit autour d'une logique de projets. Dans un souci de clarté, de simplicité et d'efficacité, les interventions de la Région se matérialisent par des contrats. La Région et ses partenaires privés ou publics déterminent des objectifs, des stratégies d'interventions et évaluent ensemble le déroulement et les résultats.

Pour apporter de la souplesse dans la gestion des projets, les contrats sont adaptés au format et à l'activité des entreprises. La Région a mis en place des contrats spécifiques aux TPE, à l'artisanat, aux PME. D'autres sont conçus pour le développement agricole et les grands groupes industriels.

Quatre grands objectifs

L'INNOVATION

Avec 10 000 chercheurs et la deuxième plate-forme universitaire de France, Midi-Pyrénées met son économie de la connaissance au service de la consolidation et du développement des entreprises et des filières.

LA TRANSMISSION, LA CRÉATION, L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Accompagner les initiatives et les stratégies avec le maximum de proximité, fédérer les dispositifs et les aides, multiplier les réseaux, prévoir un immobilier d'entreprise accessible à tout type de société s'avère indispensable pour maintenir, structurer et développer un tissu de PME et TPE dynamique sur l'ensemble de la région.

LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES RÉGIONALES

La Région est impliquée dans la dynamique des trois pôles de compétitivité : Aerospace Vallée, Cancer-Bio-Santé et Agrimip Innovation. Elle les soutient dans leurs plans d'actions, mais également dans le financement des projets de R&D labellisés. La compétitivité en Midi-Pyrénées concerne également d'autres activités dans l'industrie, le tourisme, l'agriculture ou les services. Ces secteurs économiques prennent leur place dans la nouvelle politique économique régionale.

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Un plan régional d'ouverture sur le monde est établi pour intégrer l'économie régionale dans une économie mondialisée et soutenir les PME à l'export.

■ Une croissance durable et harmonieuses des territoires...

Un rôle de coordination

Garante de l'équilibre entre ses différents territoires, la Région coordonne un système global d'action économique. Dans la continuité de la concertation qui a permis d'élaborer la nouvelle politique de développement économique, le pilotage des programmes mis en oeuvre sur le terrain associe les porteurs de projets locaux, les co-financeurs, les différents intervenants. **Ainsi la Région fédère, associe, accompagne et impulse l'initiative afin de rendre plus performantes et plus lisibles les actions en faveur des territoires et de leurs entreprises.**



© Betty images

“ Consolider, amplifier les dynamiques locales de développement dans tous les bassins d'emplois. ”

Des mesures pour soutenir les initiatives locales

- Soutien aux territoires pour l'élaboration d'infrastructures d'accueil des entreprises (zones d'activités, pépinières ou hôtels d'entreprises) modernes et adaptées aux besoins des entreprises
- Poursuite de l'installation de zones d'activité de niveau régional dans chaque pays ou agglomération.
- Animation et extension du réseau des pépinières d'entreprises qui ont contribué à la création de 5200 emplois depuis leur origine.
- Soutien aux Systèmes productifs locaux (SPL) comme la Mecanic Vallée.
- Dispositif de veille, d'observation et d'information économique pour anticiper et accompagner les mutations économiques sous l'égide de Midi-Pyrénées Expansion.
- Développement des projets locaux d'accès aux formations et à l'emploi de proximité.
- Soutien à l'animation et à la modernisation des pôles commerciaux et artisanaux dans les centres-villes et centre bourgs.

Des dispositifs pour l'immobilier d'entreprise

- Subventions à l'entreprise, à la collectivité locale, ou aux organismes relais.
- Garanties bancaires pour soutenir les projets immobiliers d'implantation et d'extension dans le cadre du Fonds régional de garantie, en partenariat avec OSEO.

Des actions ciblées pour des zones défavorisées

- Actions de formation et d'aides aux installations d'artisans et d'entreprises en zone franche urbaine.
- Aides à la réhabilitation du patrimoine, à l'équipement touristique, à la diversification d'exploitations agricoles dans les zones rurales les plus éloignées.
- Mise en oeuvre d'actions ciblées pour les bassins industriels en reconversion.



“ C'est à la fois un contrat d'appui et un contrat de confiance qui sera signé entre la Région et l'entreprise. ”

■ Pour chaque projet, un contrat adapté...

A partir de 2007, l'action économique, le système des aides, les dispositifs d'appui aux territoires et aux entreprises reposent sur une logique de projet. La Région n'est pas une administration parmi d'autres, un guichet au milieu d'un montage financier d'avances et de subventions, mais bien un partenaire qui apporte son expertise, coordonne les intervenants et construit un projet global avec le territoire ou l'entreprise.

Pour les entreprises, le moyen de sceller ce partenariat, c'est un **Contrat unique et sur mesure** pour articuler, sur une durée de deux ou trois ans, les soutiens financiers et techniques correspondant à leurs besoins. Le contrat s'inscrit ainsi dans une durée, une réalité économique et s'adapte à la taille des entreprises.

■ LE CONTRAT D'APPUI TPE ARTISANAT

Etabli pour deux ans, il doit répondre en tout ou partie aux besoins de financement des petites entreprises industrielles ou artisanales de production ou de services à l'industrie ayant un projet de développement, de transmission, en s'adaptant à la réalité économique de ces entreprises.

■ LE CONTRAT D'APPUI PME

Sur la base d'un plan stratégique établi par l'entreprise, précisant ses besoins sur 3 ans dans le cadre d'un projet global, le contrat d'appui propose un ensemble d'aides adaptées touchant les investissements matériels, immatériels, le lancement de nouveaux produits, la création de fonctions nouvelles ou encore le développement international. Les entreprises sont suivies pendant toute la période. Des contrats spécifiques sont établis pour la transmission et la création.

■ LE CONTRAT D'APPUI INNOVATION

Il s'adresse à des entreprises industrielles ou artisanales mettant en oeuvre un projet de recherche-développement et d'innovation : pré-études, essais, prototypes, recherche de partenaires, mise en relation avec des laboratoires.

■ LE CONTRAT D'APPUI GRANDES ENTREPRISES

Etabli pour trois ans en faveur des sociétés de plus de 250 salariés, il encourage des projets à fort potentiel d'emploi. Le contrat peut porter sur le lancement de nouvelles activités, le développement d'activités existantes, la reprise d'autres sociétés menacées de fermeture, la réalisation de programmes d'innovations à long terme, etc.

■ Au service des grands objectifs

1 Le soutien à l'innovation

Avec une nouvelle organisation, de nouvelles mesures et des crédits en forte augmentation, **la Région a simplifié et renforcé ses dispositifs d'aide à l'innovation pour les entreprises.**

Des outils adaptés pour les PME

- Prestations technologiques de réseau pour les entreprises qui lancent des projets innovants.
- Financement des études de faisabilité du projet.
- Soutien aux programmes d'investissements en recherche/développement.
- Aides aux entreprises pour des projets de développement et d'industrialisation en Midi-Pyrénées.

Un pilotage régional de l'innovation

- Mise en place d'une Agence Régionale de l'Innovation : Midi-Pyrénées Innovation.
- Co-pilotage du comité d'orientation stratégique régional sur l'innovation.
- Mise en oeuvre du Fonds Régional de l'Innovation (FRI) associant Oseo Innovation et la Région Midi-Pyrénées, coordonné par Midi-Pyrénées Innovation.
- Soutien à l'Incubateur Midi-Pyrénées

Des mesures pour faciliter le transfert de technologie

- Appel à projets « Recherche et Transfert de Technologies ».
- Financement d'allocations de recherche (Thèses, Post-doctorants, Ingénieurs de valorisation).
- Renforcement du pôle d'enseignement supérieur toulousain et poursuite du déploiement de l'enseignement supérieur sur tous les territoires.



© Getty images

“ Encourager l'implantation et l'ancrage des entreprises en Midi-Pyrénées. ”

2 La transmission et la création d'entreprises

Midi-Pyrénées est une région dynamique qui accueille 31 000 nouveaux habitants par an, ce qui génère des besoins et des emplois nouveaux. C'est aussi une région plus vaste que huit des Etats membres de l'Union Européenne et qui compte de plus en plus d'entreprises à transmettre. La Région s'emploie à coordonner et optimiser le dispositif création / transmission / reprise.

Le plan création d'entreprises

- Un plan d'incitation et de stimulation de la création d'entreprises permettant d'articuler les opérations sous maîtrise d'œuvre régionale et les actions locales, animé et coordonné par Midi-Pyrénées Expansion.
- Une unification des communications régionales au travers de supports communs de communication ainsi qu'un programme régional de manifestations.
- La création d'un centre de ressources régional, outil de mise en réseau et de professionnalisation des acteurs.
- Une charte qualité dans l'accompagnement de projet garantissant la qualité de l'appui fourni au créateur dans l'objectif d'une homogénéité des pratiques régionales.
- Un soutien aux structures d'accompagnement ou d'hébergement des entreprises en création (de type couveuses, coopératives d'activités, pépinières ou incubateur) agissant selon une charte qualité, et organisées en réseaux préalablement agréés par la Région.
- Un abondement des fonds de prêt d'honneur des plateformes d'initiatives locales afin de favoriser l'accès des créateurs d'entreprise au crédit bancaire.

La plateforme régionale transmission-reprise

- La mise en place d'opérations de détection de cédants et de repreneurs visant à alimenter les bases de données régionales.
- La mise en marché d'une offre qualifiée d'entreprises avec processus de validation de leur transmissibilité.
- La conduite d'opérations de détection de repreneurs cohérentes avec le dispositif de qualification de l'offre.
- La mise en réseau des acteurs avec la création d'un centre de ressources régional de même nature que celui de la création.



“ Donner une impulsion à la recherche et à l'excellence dans toutes les entreprises ”

© Patrik Dumas

3 Des filières compétitives

Le soutien aux pôles de compétitivité

Trois filières sont concernées : aéronautique-espace et systèmes embarqués, cancer-bio-santé et agroalimentaire

- Co-financement des projets de Recherche et Développement sélectionnés par les pôles.
- Mise en oeuvre de partenariats entre laboratoires publics et entreprises.
- Soutien d'actions collectives sectorielles à destination des PME.
- Création d'événements d'envergure et de partenariats avec d'autres régions françaises ou européennes.
- Financement de projets dans des segments, technologies ou matériaux, porteurs de développement.

Le développement de l'économie touristique

Midi-Pyrénées est une grande région touristique d'Europe. Dans le cadre d'un plan 2007-2013, **fédérer les acteurs publics et privés de la filière autour d'un projet commun de communication** et de programmes permettra de développer cette activité.

- Définition d'un plan marketing partagé et commun à tous les opérateurs en charge de promouvoir l'image et les produits de Midi-Pyrénées et de les mettre en marché afin de mieux cibler le niveau d'action de chacun et de rendre plus efficace la promotion.
- Valorisation de grands sites, de thématiques culturelles, scientifiques, sportives, environnementales, fluviales, santé, gastronomiques, etc.
- Aides spécifiques aux stations de montagne.
- Accompagnement à la labellisation et à la modernisation des hébergements.
- Renforcement d'une plateforme interrégionale de réservation Sud Ouest et de l'observatoire régional du tourisme.

Des dispositifs pour l'agriculture

- Aide aux investissements productifs des exploitations agricoles (y compris l'adaptation de ces investissements aux règles environnementales nouvelles).
- Développement des démarches qualité (signes officiels de qualité : label rouge, appellation d'origine, indication géographique protégée, agriculture biologique, etc).
- Appui aux travaux d'essais, d'expérimentation et de recherche des principales filières de production.
- Aide aux investissements des entreprises agroalimentaire : activité de transformation, de stockage, de conditionnement, etc.

Le soutien aux secteurs traditionnels

- Un comité de pilotage textile pour regrouper les moyens, les activités, définir les aides.
- Un comité de pilotage pour le secteur bois papier.
- Des contrats de progrès par secteur pour des activités comme la Mecanic Vallée, la construction durable, les énergies nouvelles, les matériaux composite, etc.



© CNES, David Ducros

4 L'ouverture sur le monde

Dans une économie mondialisée, avec une Europe élargie et dans un contexte de concurrence sans cesse plus âpre, les entreprises et les territoires doivent rayonner à l'échelle internationale. Cinquième région exportatrice de France grâce à l'aéronautique et au spatial, Midi-Pyrénées doit renforcer la présence de ses PME sur les marchés internationaux et attirer les investisseurs étrangers.

Un comité stratégique International Midi-Pyrénées

La Région Midi-Pyrénées préside un comité stratégique pour le développement international qui regroupe les services internationaux de l'Etat, des chambres consulaires, la Coface, les organisations professionnelles, les pôles de compétitivité, les agences de développement (MPE, MPI). Ce comité a quatre grandes missions :

- **Elaborer des plans** d'actions pour les TPE/PME par secteur ou par thème.
- **Regrouper les actions** de différents porteurs de projets pour plus d'efficacité.
- **Définir des zones** et pays cibles pour porter l'effort de prospection.
- **Emettre un avis** sur les programmes d'actions collectives, les suivre et les évaluer.

Un appui collectif à l'internationalisation

Il s'organise à travers plusieurs actions :

- Un programme de sensibilisation et de formation de dirigeants d'entreprises à la culture internationale.
- Des diagnostics sur les capacités exportatrices des entreprises et leur accompagnement sur les marchés étrangers.
- Une veille d'informations sur les marchés internationaux accessible aux TPE/PME.
- Le développement de partenariats internationaux avec d'autres régions.
- La promotion des centres de recherche, des savoir-faire et des productions régionales auprès d'acheteurs et d'investisseurs étrangers potentiels.

“ Permettre à toutes les activités de Midi-Pyrénées de s'épanouir dans la compétition mondiale. ”



© Getty Images

■ Les structures régionales d'accompagnement des projets d'entreprises

Dans le cadre de son action en matière de structuration de l'appareil productif régional, la Région s'appuie sur des opérateurs régionaux d'accompagnement des entreprises et des territoires.

Midi-Pyrénées Expansion (MPE)

Créée et financée par la Région Midi-Pyrénées, l'Agence Régionale de Développement participe à la mise en oeuvre de la politique économique régionale. Elle propose des services aux entreprises et aux collectivités :

- Prospection, en France et à l'étranger, des entreprises susceptibles de s'implanter en Midi-Pyrénées et accompagnement de ces entreprises jusqu'à la concrétisation finale de leur projet
- Structuration et animation des filières régionales
- Soutien des réseaux d'entreprises et relais opérationnel des pôles de compétitivité
- Accompagnement des collectivités dans leurs projets de développement économique
- Animation du Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées
- Observation des filières et territoires
- Création, transmission et reprise d'entreprises
- Actions de promotion et de communication.

Midi-Pyrénées Innovation (MPI)

Créée en 2006 sur l'initiative de la Région avec le concours de l'Etat et d'Oseo, Midi-Pyrénées Innovation (MPI) est un opérateur de terrain, au service de toutes les entreprises régionales, de toute taille, quelle que soit leur culture des processus d'innovation. Dans le cadre de sa **mission d'accompagnement des projets innovants**, MPI est également l'un des relais opérationnels des structures de gouvernance des pôles de compétitivité auprès des PME régionales. Elle assure en outre la coordination du fonds régional de l'innovation.

L'action de MPI s'organise autour de **cinq grands objectifs** : la diffusion technologique, l'accompagnement des projets innovants, le soutien aux projets européens, la veille réglementaire et technologique et la communication.

L'Incubateur Midi-Pyrénées

L'incubateur a été créé en 2000, à l'initiative de l'Etat, de la Région, des collectivités territoriales, ainsi que de l'ensemble des partenaires scientifiques et universitaires régionaux et des représentants des secteurs socio-économiques, afin d'encourager la création d'entreprises de technologies innovantes, issues ou ayant besoin d'un partenariat avec des laboratoires de recherche. Sa tâche vise à accompagner l'émergence des projets innovants jusqu'à leur autonomisation, dans la limite d'une période de 2 ans.

Le Réseau des Pépinières

Le Réseau des Pépinières s'est constitué afin de mutualiser les compétences et les expériences des pépinières de Midi-Pyrénées qui se sont engagées à respecter une charte qualité. Créé en 1994, il met en oeuvre des plans d'actions visant à renforcer la professionnalisation des pépinières adhérentes et promouvoir leurs actions en Midi-Pyrénées et en France.

■ Les structures régionales de financement

L'entreprise en création ou en forte croissance ou encore celle qui présente des risques sectoriels importants rencontre des difficultés pour accéder au financement bancaire. C'est la raison pour laquelle la Région Midi-Pyrénées et ses partenaires financiers ont choisi de dynamiser l'offre financière destinée à renforcer les outils d'intervention en fonds propres.

Les structures régionales de capital-risque et de capital-développement

■ **La société de capital de proximité Midi-Pyrénées Croissance (MP Croissance)**, investit dans les entreprises du secteur traditionnel en création, en transmission, et en développement, pour des montants compris entre 30 000 et 300 000 euros.

■ Les outils dédiés au secteur de l'innovation :

- **Le Fonds Commun de Placement à Risque SOCRI 2** cible les sociétés dans les secteurs technologiques, situées dans le grand sud-ouest, sur des interventions comprises entre 500 000 euros et 1 500 000 euros

■ Les outils positionnés sur les grands projets :

- **l'Institut Régional de Développement industriel (IRDI)** prend des participations au capital des entreprises contribuant directement ou indirectement au développement du Grand Sud-Ouest, et notamment de Midi-Pyrénées. Les montants investis par l'IRDI sont supérieurs à 500 000 euros.
- **Le Fonds Commun de Placement à Risque ICSO'2** investit des montants supérieurs à 500 000 euros dans les PME de moins de 500 salariés situées dans le quart sud-ouest de la France.

Aerofund

En juillet 2005, la Région Midi-Pyrénées a souscrit des parts dans ce fonds spécialisé dans les secteurs de l'aérospatial et de la défense. Celui-ci permet de répondre aux besoins en fonds propres des entreprises intermédiaires de rang 1 et des PME stratégiques du pôle de compétitivité.

OSEO Midi-Pyrénées

La Région et OSEO Midi-Pyrénées se sont associés pour renforcer la complémentarité de leurs outils et moyens d'intervention dans les domaines de l'innovation avec les Prêts Participatifs d'Amorçage et le Contrat de Développement Innovation, dans le domaine de la création et de la transmission-reprise d'entreprises à travers le Fonds Régional de Garantie et dans le domaine du développement d'entreprises avec la mise en place de Prêts Participatifs de Développement.

Les structures locales de prêts d'honneur : plateformes d'initiatives locales

Les petites entreprises éprouvent souvent des difficultés à mobiliser des financements bancaires. La Région a donc instauré avec la Caisse des dépôts et consignations de Midi-Pyrénées un partenariat avec les plateformes d'initiatives, afin de renforcer leurs fonds de prêts et amplifier le soutien des projets de création et de transmission-reprise susceptibles de générer d'importantes retombées économiques pour la région.

■ Conditionnalité des aides

Les contrats entre la Région et l'entreprise sont fondés sur des objectifs communs de développement économique, de développement de l'emploi et de respect de l'environnement.

Dans ce cadre, l'entreprise s'engage à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qui seront fixés dans le contrat.

Quels que soient les contrats, les entreprises sont notamment tenues :

- De maintenir les emplois à leur niveau pendant 5 ans
- De maintenir les emplois aidés (création de fonction nouvelle) pendant 3 ans
- De maintenir pendant 5 ans les actifs aidés par la Région sur le site ayant bénéficié de l'aide

Les fonds visés par les présents dispositifs ne peuvent intervenir qu'au profit direct ou indirect d'entreprises situées dans la région Midi-Pyrénées.

Les entreprises ou les organismes qui souhaitent bénéficier de l'aide de la Région peuvent adresser une demande auprès de la Direction de l'Action Economique et de la Recherche du Conseil Régional accompagnée d'un pré-dossier type disponible en téléchargement sur le site internet de la Région.

Le pré-dossier ainsi déposé fera ensuite **l'objet d'un examen par les services de la Région** en concertation avec les relais locaux, afin de déterminer la recevabilité de la demande et le type d'accompagnement envisagé.

RABAT DE CHEMISE